



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04
Votre référence :
Notre référence : frit
Dossier traité par : Thomas Frei
Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch
Ittigen, le 30. septembre 2008

Communication techniques; amendement no 74

Vous trouverez ci-après la dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des communications techniques en vigueur	00.040-00	1-5	01.10.2008	00.040-00	1-5	05.08.2008
Caractère obligatoire des potentiels publiés par les constructeurs	02.020-30	1-4	01.10.2008	02.020-30	1-2	01.06.2004
Information relative aux pièces d'aéronefs non approuvées (Unapproved parts)	02.060-31	1-2	01.10.2008	02.060-31	1	01.06.2004

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par E-Mail ou lettre).

Meilleures salutations

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule